

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

Département du Val d'Oise Arrondissement de SARCELLES Canton de MONTMORENCY Commune de MONTMORENCY
---

CVD/CT

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 100.2025  
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE  
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

**PLACE DE L'AUDITOIRE/RUE DU CADRAN**

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise FAYOLLE ET FILS 30 rue de l'Égalité-95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY pour le compte de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée,

**CONSIDÉRANT** que les travaux de remplacement du réseau d'assainissement unitaire ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

**A R R Ê T E**

**Le lundi 31 mars au lundi 19 mai 2025 inclus :**

**PLACE DE L'AUDITOIRE/RUE DU CADRAN**

**Article 1 :**

La place de l'Auditoire sera fermée à la circulation entre le N°2 et le N°6 place de l'Auditoire.

Le stationnement sera interdit place de l'Auditoire et sur une partie de la rue du Cadran

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères, l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ses propres moyens des points de regroupements.

Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autre revêtement de finition, devront être réalisés durant la période du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.  
Un cheminement piétons sécurisé sera matérialisé et entretenu par l'entreprise.  
Une déviation sera mise en place par la rue de l'église, rue de la grille, rue du cadran.  
La vitesse sera limitée et affichée à 30 km/h.

**Article 3 :**

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

**Article 4 :**

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise FAYOLLE ET FILS 30 rue de l'Égalité-95230 SOISY-SOUS- MONTMORENCY pour le compte de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée,

**Article 5 :**

M. le Commissaire de Police,  
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,  
M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,  
M. le Chef de Service de la Police Municipale,  
M. le Directeur Général des Services,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :  
A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Montmorency, le

24/3/2025

**Jean-Pierre DAUX**

Adjoint au Maire

Délégué aux transports, à la voirie et aux télécommunications et des bâtiments



## Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

### Gestionnaires des réseaux routiers

#### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : **ENTREPRISE FAYOLLE&FILS** Représenté par : **Goncalves Paulo**  
Adresse Numéro : **30** Extension : ..... Nom de la voie : **Rue de l'Egalité**  
Code postal **9 5 2 3 0** Localité : **Soisy S/s Montmorency** Pays : .....  
Téléphone **0 1 3 4 2 8 4 0 4 0** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [ ][ ][ ]  
Courriel : ..... **pgoncalves@fayolle.eu**

#### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal [ ][ ][ ][ ] Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [ ][ ][ ]  
Courriel : .....@.....

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + ..... Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : **Place de l'Auditoire**  
Code postal **9 5 1 6 0** Localité : **MONTMORENCY**

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : .....  
Date prévue de début des travaux : **3 1 0 3 2 0 2 5** Durée des travaux (en jours calendaires) : **0 4 0**

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **0 4 0** Date de début de réglementation **3 1 0 3 2 0 2 5**  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue [ ][ ]  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) **0 1**

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers   
poids lourds

Stationner

véhicules légers   
poids lourds

Dépasser

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

**Place de l'Auditoire => Rue de l'Église => Rue de la Grille => Rue du Cadran**

**Nous aurions besoin de neutraliser certaines places de stationnement : Rue de l'Église Rue du Cadran et Rue du Général Chérin**

**Voir plan de déviation ci-joint**

Autres prescriptions :

**Les travaux seront réalisés en route barrée de 07h30 à 18h**

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : ..... Représenté par : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal     Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone           Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :     
Courriel : .....@.....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le :

Nom : **Gonçalves** Prénom : **Paulo** Qualité : **Conducteur de Travaux**

